

**CONTRIBUTION DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,
LE DR DIMITRIJ RUPEL, REPRESENTANT DU PREMIER MINISTRE SLOVENE,
A LA SESSION DE LA CONVENTION**

Bruxelles, les 20 et 21 janvier 2003

- Le Traité constitutionnel devrait assurer un équilibre entre les Etats membres, grands et petits, car c'est un élément important de la légitimité de l'UE. Il faudrait créer un système institutionnel qui assurerait l'efficacité de l'Union sans compromettre sa légitimité démocratique tout en abandonnant l'actuelle structure complexe à trois piliers.
- La Slovénie n'est pas favorable à la création de nouvelles institutions ou à l'établissement d'un système qui rendra moins transparentes les compétences des institutions ou entraînera le chevauchement ou le doublement.
- L'UE élargie a besoin d'une Commission plus forte, dont l'influence sera appropriée et qui sera capable de mettre en oeuvre l'acquis communautaire dans l'UE entière. Il faut donc renforcer sa légitimité démocratique et sa responsabilité. Ce but peut être atteint uniquement en renforçant la responsabilité et la légitimité démocratique de son président qui devrait être élu démocratiquement.

La composition de la Commission doit refléter des Etats membres au moins durant le prochain mandat bien que, à notre avis, la préservation de ce principe permette de maintenir le lien entre l'UE et chaque Etat membre et d'assurer la participation sur un pied d'égalité de tous les Etats membres dans le fonctionnement de la Commission.

- Le Conseil européen devrait à notre avis jouer un rôle stratégique et déterminer l'orientation du futur développement de l'Union. Nous voyons son renforcement surtout dans le domaine de la Politique Extérieure et de Sécurité Commune. Il serait opportun de fonder ou de lier plus étroitement les fonctions du haut représentant pour la Politique Extérieure et de Sécurité Commune et du commissaire chargé des relations extérieures, ce qui permettrait à l'Union d'agir à l'extérieur de façon plus efficace.
- Au sujet de la présidence du Conseil et du Conseil européen, la Slovénie est favorable à la préservation du système d'une rotation égale entre les Etats membres, du moins au niveau du Conseil européen, du Conseil « Affaires générales et Relations extérieures » (GAERC) et COREPER. Un tel système assure une représentation appropriée et l'égalité de tous les Etats ainsi que la possibilité d'identification des citoyens de chaque Etat membre avec l'Union.
- Les fonctions législatives de l'UE devraient, en tant que principe général, être fondées sur la méthode communautaire avec une compétence d'initiative exclusive de la Commission dans le domaine législatif entier, à simple majorité qualifiée au Conseil, des sessions du Conseil ouvertes au public durant l'exercice de ses fonctions d'organe législatif et, avec le Parlement européen ayant le droit de codécision.

- Nous considérons qu'il faut éviter la délimitation excessive du pouvoir ce qui limiterait les activités de l'UE et sa capacité d'adaptation aux changements.